



## Contrat d'engagement solidaire 2025

FERME DU MEIX

*AMAP'tite Montagne*

*amaptitemontagne@gmail.com*

Il est convenu entre :

**Nom**

/

**Prénom :**

.....

Adresse :

.....

Code

postal :

Ville :

Mail :

.....

Portable :

*ci-après dénommé-e consommateur-riche*

d'une part, et :

**Nom:** Guillemin / **Prénom :** ..... Vincent

**Producteur-riche de :** Farines, lentilles, pois chiche

**N° d'immatriculation SIRET :** 805397 247 00018

**Adresse :** 5 rue du Château

Code postal : 39120

Ville : Peseux

*ci-après dénommé-e producteur-riche* d'autre part,

### Article 0 : Préambule

Les articles contractuels communs à tous les contrats d'engagement solidaire de l'AMAP'tite Montagne, définis dans le bulletin d'adhésion 2025, s'appliquent au présent contrat.

### Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires du présent contrat en vue de :

→ Soutenir LE FERME DU MEIX

→ Fournir au·à la consommateur-riche des farines, légumineuses et graines à germer, certifiées Bureau Véritas Certification France FR.BIO.10, le tout dans le respect du texte et de l'esprit de la charte des AMAP.

### Article 2 : Durée du contrat

Le contrat court du ...01.../...05.../...2025..... au ...31.../...12.../...2025.....

### Article 3 : Fréquence et dates de livraison

La fréquence de la livraison est : **variable: plusieurs fois par an.**

Les paniers sont à récupérer le mercredi de 17h15 à 18h45.

### Article 4 : Nombre minimal de commandes

Le·la consommateur·rice s'engage à passer au moins **1** commande pour la période du contrat (une année).

### Article 5 : Contenu et prix du panier

#### 5.1 Contenu et prix du panier

Le consommateur est libre de choisir à chaque commande une sélection différente. Le producteur se réserve le droit d'annuler une livraison si le nombre de commandes est insuffisant.

Le tarif des différents produits est détaillé dans l'annexe et sur le tableau à compléter à chaque commande..

#### 5.2 Modalité de paiement

Le·a consommateur·rice émettra **un virement ou un chèque**, à l'ordre du·de la producteur·rice, à remettre au·à la référent·e. **à la commande ou le jour de la livraison.**

### **RIB producteur : en pièce jointe**

#### 5.3 Annexes

Si besoin, l'annexe de chaque période AMAPienne sera transmise par la personne référente au minimum 2 semaines avant la livraison pour **un retour du·de la consommateur·rice à la personne référente au plus tard une semaine avant la livraison.**

### Article 6 : Les absences

#### 6.1 Absences imprévues

**L'absence est considérée comme imprévue dès lors que la personne adhérente n'a pas signalé son absence 8 jours avant la livraison. Le panier est alors considéré comme "perdu" et non remboursable.**

Fait à Orgelet en 2 exemplaires originaux, le 20/04/2025.....

Le·la consommateur·rice  
(Nom, Prénom, Signature)

Le·la producteur·rice  
(Nom, Prénom, Signature)  
Guillemin Vincent

